

Thème 1

L'Europe face aux révolutions

Introduction

Entre 1789 et 1848, l'Europe connaît une vague de révolutions changeant les régimes politiques de différents pays. À l'origine, ce sont des soulèvements populaires demandant plus de libertés. **La Révolution française et l'Empire** **chapitre 1** en sont les points de départ. Ce sont ces épisodes qui donnent naissance aux mouvements révolutionnaires, issus de l'apparition de la notion de souveraineté des nations, étudiés dans **L'Europe entre restauration et révolution** **chapitre 2**.

La Révolution française et l'Empire : Une nouvelle conception de la nation

Synthèse de cours

I. 1788-1792: La Révolution française et l'échec de la Monarchie constitutionnelle

A. Les origines de la Révolution française

1. Une société inégalitaire

Jusqu'en 1789 la population française est divisée en trois ordres : la **noblesse**, le **clergé** et le **tiers état**. Les deux premiers ordres représentaient moins de 2 % de la population du royaume (26 millions de personnes). Ils étaient exemptés du paiement d'impôts ou de taxes et ils étaient donc considérés comme **privilegiés**. Ils possédaient la majorité des richesses du royaume. Le tiers état constituait le reste de la population, il supportait l'intégralité de la charge fiscale.

2. 1788 : la monarchie française en banqueroute

En 1788, les difficultés de la Monarchie absolue sont avant tout budgétaires. Plusieurs réformes fiscales sont tentées mais échouent face à l'opposition du clergé et de la noblesse. **Louis XVI (1774 à 1792)** convoque alors les **États Généraux** (assemblée de députés représentant chaque ordre et faisant remonter les demandes de chacun au travers de Cahiers de doléances). Le roi cherche ainsi à obtenir un impôt supplémentaire portant aussi bien sur les privilégiés que sur le tiers état.

B. Le temps des textes fondateurs : de L'année 1789 à la Constitution de 1791

1. Des États généraux à l'Assemblée constituante

Le 4 et 5 mai 1789 s'ouvrent les États Généraux à Versailles, une division éclatent entre les députés et le tiers état se déclare, le 17 juin 1789, **Assemblée nationale**. Le roi réagit par la fermeture des États Généraux. Aussi les députés de l'Assemblée nationale se réfugient le 20 juin dans la **Salle du jeu de paume** et prêtent serment de donner une constitution (ensemble de lois encadrant les différents pouvoirs du roi et de l'Assemblée nationale). Dès lors **l'Assemblée est Constituante**.

2. Une révolution du peuple

Le **14 juillet 1789** la population de Paris attaque les Invalides où sont gardés des milliers de fusils, puis la **Bastille** (prison royale symbole de l'injustice) où sont entreposés de la poudre et des canons. Cette révolution populaire s'étend à l'ensemble du royaume : c'est la **Grande Peur** de l'été 1789. Le tiers état armé décide d'attaquer les châteaux de province de la noblesse, symboles des inégalités. Durant la **Nuit du 4 août 1789** l'Assemblée nationale constituante déclare la fin des privilèges afin de calmer la Grande Peur : c'est l'émergence d'une **souveraineté nationale**.

3. La mise en place d'actes fondateurs

Dans cette continuité la France se dote de plusieurs actes et textes encadrant le nouveau régime :

- Le 26 août 1789, la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen**.
- **La Constitution civile du clergé** le 12 juillet 1790.
- Le 5 octobre 1789 Louis XVI est ramené depuis Versailles à Paris. En effet, beaucoup de nobles ont alors quitté le pays : c'est **l'Émigration**.
- Le 3 septembre 1791 est décrétée la **Première constitution**.

C. Une ébullition politique sur fond de tensions intérieures et extérieures

1. Naissance de groupes politiques : le club des Jacobins

Dès le début de la Révolution française, des clubs politiques apparaissent comme le club des **Jacobins** formé par des députés des États Généraux. Face à l'Émigration, le club des Jacobins soutint l'intérêt de la guerre contre les monarchies européennes qui pourraient essayer de renverser la Révolution. **La France entre en guerre le 20 avril 1792.**

2. Des groupes politiques de plus en plus distincts

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, le roi et sa famille tentent de s'enfuir pour rejoindre la frontière et ainsi gagner l'Autriche, pays d'origine de la reine **Marie-Antoinette (1755-1793)** : c'est la **Fuite à Varennes**. La défiance envers le roi augmente devant son opposition aux lois présentées par l'**Assemblée** devenue **Législative**. Aussi, une scission s'opère dans le club des Jacobins entre les plus modérés et ceux qui veulent plus de principes démocratiques.

3. Les sans-culottes et la fin de la monarchie

La première des **Journées révolutionnaires**, menée par les **sans-culottes**, a lieu le 20 juin 1792. Ces derniers vont aller jusqu'aux Tuileries et voulurent forcer Louis XVI à abandonner son droit de veto mais ce fut un échec. Devant ces blocages intérieurs et les difficultés extérieures l'Assemblée Législative proclame « La patrie en danger » pour mobiliser des volontaires face à une invasion étrangère. **Le 10 août 1792** a lieu une nouvelle journée révolutionnaire où les sans-culottes s'emparent du **Palais des Tuileries**. Louis XVI et sa famille sont arrêtés et jetés en prison. **C'est la fin de la Monarchie constitutionnelle.**

II. 1792-1799 : La France en Guerre sur le plan intérieur et extérieur

A. Septembre 1792 - janvier 1793 : la 1^{re} République

La République est proclamée le **21 septembre 1792**. Une nouvelle assemblée est créée : la **Convention**. Des dissensions éclatent menées par les **Montagnards** qui veulent pousser plus loin la Révolution. Les représentants les plus connus étaient **Robespierre (1758-1794)**, **Danton (1754-1794)** ou encore **Marat (1743-1793)**. Le procès de Louis XVI acheva de créer des crispations entre les députés de la Convention.



Le procès de Louis XVI

- Le 20 novembre 1792 des preuves des liaisons entre Louis XVI et les pays ennemis de la France sont découvertes. Le roi est coupable de trahison. Le procès contre Louis Capet (nom civil donné à Louis XVI) commença le 10 décembre 1792. Le 15 janvier 1793 l'ex-roi fut reconnu coupable. Après plusieurs votes « La mort sans condition » fut choisie à 361 voix contre 360. Ainsi, l'ancien roi Louis XVI fut guillotiné sur la place de la Révolution le 21 janvier 1793.
- Marie-Antoinette, alors surnommée « la veuve Capet », fut jugée en octobre 1793 et guillotinée le 16 de ce même mois après un procès expéditif.

B. Des tensions intérieures : La Révolution, l'Église et la Terreur

1. Face aux dangers : la Révolution et la Terreur

Par peur d'un renversement de la Révolution, le 28 mars 1793 est créé un **Tribunal révolutionnaire** par les Montagnards afin de traquer les **contre-révolutionnaires**. Ce tribunal est complété par un **Comité de Salut public**, le 6 avril 1793, pour soutenir le gouvernement et contrôler la réalité du pouvoir. En province, des insurrections éclatent (**Vendée** favorable à la monarchie et au respect de l'Église). Le 17 septembre 1793 est mise en place la **Loi des suspects** qui permet l'arrestation immédiate et sans preuve de toute personne ne montrant pas son attachement à la Révolution. C'est alors le début de la **Terreur** qui condamne à la guillotine entre 35 000 à 40 000 personnes dans toute la France.



Madame Roland (1754-1793)

- Marie-Jeanne Philipon, dite Manon Roland, née en 1754 à Paris. Femme de lettres, elle épouse, en 1780, Jean-Marie Roland, économiste réputé. Au début de la Révolution française, ils s'installent à Paris et Manon Roland fonde son salon qui devint à partir de 1791 le centre du parti Girondin. Son mari devint Ministre de l'Intérieur de mars à juin 1792 et s'est à travers lui qu'elle influença la politique. Par sa position elle devint la cible de la haine des Montagnards. Manon Roland est arrêtée en avril 1793, puis en juin et passe cinq mois en prison avant d'être jugée par le Tribunal révolutionnaire. Elle est guillotinée avec les chefs Girondins le 8 novembre 1793. Symbole des victimes de la Terreur, sa dernière phrase aurait été « Ô Liberté, que de crimes on commet en ton nom ! ».

2. Robespierre et le pouvoir

À la tête du Comité de Salut public, Robespierre élimina, entre mars et avril 1794, les courants proches des sans-culottes mais aussi les plus modérés. Il tenta d'instituer une **religion civique** en remplacement du Christianisme (Culte de l'Être suprême). Le 27 juillet 1794 (9 thermidor An II) Robespierre et ses proches furent renversés et exécutés dès le lendemain par les « **thermidoriens** ». Le Comité de salut public et le Tribunal révolutionnaire furent supprimés et le club des Jacobins fermé.

C. Une guerre européenne, une nation en armes

1. Une nation victorieuse

Dès septembre 1792, la France connut des victoires face aux monarchies européennes mais multiplia le nombre de ses ennemis avec l'exécution de Louis XVI. Aussi à l'Autriche et la Prusse vinrent se joindre à la **coalition** l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande. Le territoire national se retrouvait donc encerclé. La nation devait alors défendre les droits fraîchement acquis.

Durant l'année 1794, les victoires s'enchaînèrent et après la **bataille de Fleurus** de juin 1794, la Belgique puis les Pays-Bas et la Rhénanie furent occupés. La Prusse, la Hollande et l'Espagne se retirèrent de la coalition par le traité de Bâle de 1795. La France annexa la rive gauche du Rhin et les Pays-Bas devinrent une **république satellite**.

2. Le Directoire, un régime des élites ?

Sur le plan intérieur la **Constitution de l'An III** (août 1795) instaura le Directoire. Les thermidoriens, alors au pouvoir, essayèrent de se maintenir à la tête de l'État mais la misère touchait de plus en plus le peuple et les sans-culottes ne se sentaient plus représentés par cette élite alors au pouvoir. Plusieurs tentatives de coup d'État populaires eurent lieu comme la « **Conspiration des Égaux** » de Gracchus Babeuf, en 1796.

3. La montée en puissance de Napoléon Bonaparte

Lors de la campagne d'Italie le général **Napoléon Bonaparte** força l'Autriche à signer la **Paix de Campoformio** en octobre 1797 et acquiesça ainsi une certaine célébrité. Né en 1769 à Ajaccio, Napoléon Bonaparte devint dès 1793 général grâce aux victoires qu'il enchaîna lors des révoltes internes au territoire français. Ainsi, en 1797 ne possédant plus comme ennemi que l'Angleterre, la France continua son extension territoriale en multipliant les républiques satellites à ses frontières. Cette puissance grandissante de la France conduisit à la formation, durant l'été 1799, d'une **deuxième coalition** militaire à l'en-

contre de la Révolution. Autriche, Angleterre, Naples, Turquie et Russie s'unirent. Napoléon Bonaparte rentra précipitamment d'une expédition en Égypte et fit un **coup d'État le 18/19 brumaire de l'An VIII** (9 et 10 novembre 1799).

III. Napoléon et la Révolution française

A. Des régimes politiques autoritaires

1. Le Consulat et la pacification de la France

Les Français, aspirant à un retour de l'ordre et de la paix, sont favorables à la prise de pouvoir de Napoléon Bonaparte. Celui-ci met en place le **Consulat** dirigé par trois consuls. Mais en réalité la **Constitution de l'An VIII** (1799) donne les pouvoirs au **Premier Consul** Napoléon Bonaparte. Ce dernier réforma l'administration. Il essaya de rallier les contre-révolutionnaires en prononçant une **amnistie générale** en avril 1802. En même temps il poursuivit ses opposants comme les Jacobins qui avaient commandité un attentat contre lui le 24 décembre 1800 (attentat dit « de la machine infernale »).

Focus



Les Masses de granit

- On qualifie de « Masses de granit » les différentes mesures visant à moderniser la France.
 - le Concordat en 1801 entre la France et le Pape Pie VII (Pape de 1800 à 1820). Il s'agit d'un compromis où Bonaparte reconnaît le Catholicisme comme « la religion de la grande majorité des Français » tout en gardant la nomination des évêques.
 - en février 1800 est créée la Banque de France et en avril 1803 le franc germinal.
 - Le 21 mars 1804 : le Code Civil des Français. Pour harmoniser les lois des différents territoires. Tous les rapports sociaux furent encadrés même dans le cadre de la famille garantissant l'égalité et la liberté des Français.
 - La création des lycées en 1802 et de l'Université impériale en 1808.